



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°18 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Demande de subvention « Fonds Vert 2025 » -
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DET) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réhabilitation thermique de l'immeuble d'habitation – 35 rue de Lyon

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Sérap ALP à Eric BOUCOURT ; Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2025 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE L'IMMEUBLE D'HABITATION – 35 RUE DE LYON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- Vu les programmes Fonds Vert édition 2024 et 2025 visant à accélérer la transition écologique dans les territoires ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- **Considérant** que l'un des objectifs de la réhabilitation est de garantir une meilleure isolation des 24 logements, actuellement loués aux gendarmes de Thiers, afin de diminuer les consommations énergétiques en matière de chauffage et de limiter l'impact environnemental ;
- **Considérant** que ce type d'opération est éligible au « Fonds Vert » dans le cadre de l'axe de renfort de la performance environnementale ;
- **Considérant** que ce financement est possible lorsque le projet prévoit une réduction moyenne de la consommation d'énergie finale de l'ordre de 40 % par rapport à l'état actuel, appuyé par une étude thermique en phase avant-projet ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000,00 euros ;
- **Considérant** que « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » sont considérées comme étant une des grandes priorités pour la DSIL 2025 ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DSIL 2025 ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DSIL est d'environ 20 % de la dépense Hors Taxes (HT) ;

La Commune va entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de l'immeuble situé 35 rue de Lyon qui consisteront en :

- L'isolation thermique par l'intérieur pour les façades donnant sur la place et la rue de Lyon ;
- L'isolation thermique par l'extérieur pour les façades côté vallée et cour ;
- L'isolation thermique par l'intérieur des parois sur espaces non chauffés ;
- L'isolation des planchers bas sur l'extérieur et locaux non chauffés ;
- L'isolation des combles ;
- L'isolation des toitures terrasses ;
- Le remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) ;

Dans l'attente de l'estimation en phase d'Avant-Projet Définitif (APD), le coût prévisionnel hors-taxe des travaux s'élèverait à ce jour à 486 459,85 euros Hors Taxes (HT), les frais de Maîtrise d'œuvre (MOE) sont estimés à 10% et s'élèveraient à 48 645,98 euros HT, pour un coût total de 535 105,83 euros HT.

Les projets de rénovation énergétique des immeubles collectifs, ainsi que les bâtiments mixtes avec logements, appartenant au porteur de projet, sont éligibles à une mesure spécifique du Fonds Vert visant à mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les demandes d'aide au titre du Fonds-Vert, sont traitées au fil de l'eau. Aussi, en accord avec les services de l'Etat, la Commune doit délibérer au plus vite, puis régulariser et transmettre le plan de financement auprès des services de l'Etat, dans un second temps, en phase APD.

Par mesure de prudence face aux incertitudes concernant les enveloppes Fonds Vert 2025, fortement impactées à la baisse par la loi de Finances 2025, un financement exceptionnel est également sollicité par la Commune, au titre des enveloppes DETR et DSIL, pour parer à toute diminution de l'enveloppe Fonds Vert 2025 escomptée pour ce projet.

Aussi, la Commune sollicite :

- une subvention de 160 531,74 euros, auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Vert 2025 ;
- une subvention de 150 000,00 euros, auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Travaux			486 459,85 €
Honoraies de Maîtrise d'Œuvre (MOE)			48 645,98 €
Coût HT			535 105,83 €
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
État – Fonds Vert 2025	À solliciter	30,00 %	160 531,74 €
État – DETR/DSIL	À solliciter	28,03 %	150 000,00 €
Conseil Départemental	À solliciter	9,92 %	53 105,83 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		67,95 %	363 637,57 €
Fonds propres		32,05 %	171 468,26 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		32,05 %	171 468,26 €
Coût HT		100,00%	535 105,83 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2025 ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DSIL ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Maire,


 Stéphane RÖDIER



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 063-216304303-20250617-250617_18-DE